



REGLEMENT INTERIEUR KRAV MAGA SUD ALSACE

KMSA

Article 1 : Champ d'application

Le règlement intérieur à le même champ d'application pour tous les membres de l'Association Krav Maga Sud Alsace. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'il est accepté lors de l'adhésion.

Article 2 : Affiliation

Krav Maga Sud Alsace est affiliée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées. De part cette affiliation, elle s'engage à se conformer aux statuts et règlements de la fédération dont elle relève.

Article 3 : Conditions d'adhésion

L'adhésion à Krav Maga Sud Alsace sera effective lorsque :

- l'adhérent se sera acquitté des cotisations dues. Le paiement s'effectue à l'inscription en une ou plusieurs fois (espèces ou chèques encaissés aux dates convenues avec le trésorier).
- l'adhérent aura fourni le certificat médical attestant la pratique du Krav-Maga.
- l'adhérent s'engage à respecter le présent règlement.

Article 4 : Discipline - Etat d'esprit

" *L'exactitude est la politesse des Rois* et le devoir de tous les gens de bien¹ ".

Afin de ne pas faire mentir cet adage, la ponctualité est exigée pour ne pas retarder ou perturber le cours. En cas de retard, prévenir l'instructeur.

De plus, le port de la tenue officielle du club est demandé aux adhérents :

- le Tee-shirt blanc officiel du club (ou un Tee-shirt blanc en cas d'absence momentanée du premier),
- un pantalon noir
- une paire de tennis propre
- le port de la ceinture à partir de la ceinture jaune est obligatoire

Krav Maga Sud Alsace se veut être une association sportive respectueuse. C'est pourquoi tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement des cotisations versées.

Krav Maga Sud Alsace peut organiser plusieurs fois par an des stages. Chaque adhérent s'engage à participer à au moins un stage durant la saison sportive.

Article 5 : Hygiène et Sécurité

- Il est demandé aux adhérents de respecter les règles élémentaires de sécurité pour la pratique de notre discipline sportive. Il est notamment demandé de porter à chaque entraînement les équipements de protection obligatoires (coquille, protège tibias, etc.).
- Il est également demandé aux adhérents de ne pas porter d'objets susceptibles de blesser le pratiquant et ses partenaires (boucles d'oreilles, chaînes, bagues, piercings, etc.).

¹ citation du *Roi Louis XVIII* (1755-1824)



- Il est aussi demandé de penser à se couper les ongles (mains et pieds) afin de ne pas causer de blessures involontaires à ses partenaires.

Article 6 : Matériel

L'Association Krav Maga Sud Alsace peut mettre, sans obligation, du matériel sportif à disposition des adhérents. Il leur est demandé en contrepartie, de participer à l'installation, au rangement du matériel, et d'en prendre soin lors de son utilisation.

Article 7 : Droit à l'image

Le droit à l'image est le droit pour tout un chacun d'autoriser ou de s'opposer à la fixation et à la diffusion de son image. Chaque adhérent devra faire connaître à l'Association Krav Maga Sud Alsace son choix.

Article 8 : Responsabilité

Il est rappelé aux licenciés qu'en cas d'accident, le club a cinq jours pour faire la déclaration à l'assurance. Cette déclaration se fait sous forme d'un dossier à compléter avec certificat médical le plus rapidement possible et sous cinq jours. A défaut, l'assurance ne reconnaîtra pas l'accident.

L'Association Krav Maga Sud Alsace décline toute responsabilité en cas de perte ou de vos d'objets personnels occasionnés dans les salles d'entraînements ou dans les vestiaires.

L'acceptation de ce règlement se fait dans sa totalité. En cas de non-respect de ce dernier, Krav Maga Sud Alsace se réserve le droit de radier de façon temporaire ou définitive tout adhérent allant à l'encontre de ce présent règlement, sans possibilité de remboursement des cotisations versées.

Le Code moral du Krav-Maga

Pratiquant de Krav-Maga, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante, et ferai preuve :

- D'honnêteté
- De non agressivité
- D'humilité
- De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et nos partenaires

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav-Maga exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.

